

# L'ÉCHO DES ALPAGES

N°9 - Automne 2016

Isère

## ÉDITO

**Poursuivre la mobilisation pour des alpages vivants !**

Le Groupement Pastoral du Sénépi a fêté cet été ses 50 ans. Souvent cité en exemple pour sa rigueur sanitaire, la croissance des bovins, le respect des salariés et l'ouverture sur le multi usage. C'est aussi un alpage où l'accueil est toujours chaleureux. C'est un alpage où les équipements pour la contention et l'entretien du territoire sont le résultat de l'esprit d'équipe impulsé par le CA, le bureau et l'engagement de Martine et Sylvain, bergers, et bien sûr de Joseph NIER Président depuis 25 ans.

Joseph s'est toujours impliqué dans son travail et dans le fonctionnement de la FAI, président des commissions « sanitaire », « assurance », « berger employeur », je le remercie très vivement de sa mobilisation, et son action nous montre la force de l'engagement.

Nous devons aussi avoir en tête que les acteurs pastoraux assument parfois très difficilement des retards sur le paiement de la PAC et ses nouvelles règles, le retard sur le paiement des indemnités loup. Cette présence compliquée de plus en plus la vie des bergers et des éleveurs. L'efficacité des moyens de protection est en baisse, et s'ajoute aux problèmes des conduites pastorales qui ne sont plus organisées pour que les troupeaux valorisent au mieux les ressources des alpages, mais pour leur survie. A noter que les troupeaux bovins sont de plus en plus impactés par le loup. La cohabitation avec les chiens de protection pose de plus en plus de problèmes et les graves à très graves incidents de cet été doivent nous alerter sur les conséquences des moyens imposés par la présence des loups.

Les rencontres du Glandon de cet été ont ouvert des fenêtres d'espoir, et je relaie l'appel à la mobilisation de nos élus de proximité pour assouplir la convention de Berne et la Directive Habitat quant à la protection du loup. De l'initiative de plusieurs élus montagnards, la loi montagne en discussion pourrait aussi apporter sa pierre à l'édifice.

Mais notre mobilisation ne doit pas s'arrêter là : avec le jugement rendu en Isère sur les contrats de travail en alpage et la nouvelle loi travail, nous aurons à travailler sur de nouvelles relations berger-employeur. La sécurisation de l'accès au foncier des alpages est aussi l'un des axes de travail en cours à la FAI.

Le monde de l'élevage souffre : baisse des cours, attentes de la société nouvelles et contradictoires... la bonne santé des alpages est directement liée à l'économie de l'élevage et inversement. Dans ces moments compliqués, je sais que nous pouvons compter sur le soutien de la Région, du Département et des communes, avec toute l'énergie des élus qui s'impliquent pour les causes de la montagne et des multiples activités qu'elle accueille.

Denis REBREYEND,  
Président de la FAI.

## DANS CE NUMÉRO

### ACTUALITES DES ALPAGES



L'agneau d'alpage... > 2  
Les Plans Pastoraux territoriaux > 2

### DOSSIER



Actualités Prédation 2016... > 3

### LETTRE AUX ADHERENTS



Des informations... > 4

### INFOS PRATIQUES



Les contacts utiles, agenda... > 4



Fédération des Alpes de l'Isère  
La Grange - 38190 LES ADRETS  
Tél. +33 (0)4 76 71 10 20 - Fax +33 (0)4 76 71 10 29 - federation@alpages38.org - www.alpages38.org



---

# L'ACTUALITÉ DES ALPAGES

## L'Association Viandes Agro-pastorales a commercialisé de l'Agneau d'Alpage cet automne 2016.

Depuis 2012, la Fédération des Alpagnes en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le Département de l'Isère travaillent avec quelques éleveurs ovins pour structurer une filière autour de l'Agneau d'Alpage pour en améliorer sa valorisation. Né au printemps et engraisé sur les alpages, l'agneau d'Alpage grandit au fil de l'herbe, avec une utilisation optimale des ressources naturelles.

### OÙ EN SOMMES NOUS ?

Cet été 2016, les éleveurs se sont organisés en une association nommée « Viandes Agro-pastorales » dont la présidence est assurée par Roland Bouvier. Celle-ci est née dans l'objectif de promouvoir et vendre les viandes agro-pastorales et dans un premier temps cet agneau. Parmi ses premières actions, le dépôt de la marque accompagné d'un cahier des charges. Les principaux critères attendus sont que l'agneau doit être nourri exclusivement à l'herbe et au lait, abattu au maximum 15 jours après sa descente de l'alpage où il devra y être resté plus de 50 jours. L'association se charge de vendre ces agneaux en assurant une rémunération de 7,50€ HT/kg de carcasse à l'éleveur qui doit livrer l'agneau à l'abattoir. Cette démarche est conduite en lien avec le Pôle Agroalimentaire piloté par le Département de l'Isère.

### DES VENTES QUI SE CONFIRMENT

De premières ventes ont été réalisées dans des boucheries grenobloises, drômoises et Ardechoises cette année. La viande, qualifiée de plus tendre et moins grasse a été très appréciée des consommateurs. Ces différents tests permettront de déterminer quel réseau de distribution est le plus enclin à commercialiser de l'agneau d'alpage et comment devra s'organiser l'association les années suivantes.

### LES EVENEMENTS AUTOURS DE L'AGNEAU D'ALPAGE

Cette année, l'agneau d'alpage a notamment été présenté et dégusté à la Foire de Beaucroissant, en partenariat avec le Département de l'Isère, lors d'une soirée Cinéma/dégustation au Restaurant «la Marmite des Adrets», ainsi qu'au Salon Dauphinois à Grenoble en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère

### OU TROUVER DE L'AGNEAU D'ALPAGE CET AUTOMNE ?

- Boucherie Numidie, Rue Marius Blanchet à Grenoble (38)
- Boucherie Les Alpagnes, la Place Sainte-Claire à Grenoble (38)
- Boucherie La Porte des Barrys à Montmeyran (26)
- Boucherie Rochas Eurl à Chabeuil (26)
- Boucherie Comte Jérôme à Mauves (07)
- Plus d'infos sur : <http://viandesagropastorales.jimdo.com/>
- Contact : Roland Bouvier



## Plan Pastoraux Territoriaux : Comités de pilotage 2016

Ces instances sont essentielles pour que votre avis soit pris en compte pour le vote des projets déposés sur votre territoire pastoral. C'est aussi le lieu incontournable pour se tenir informé des actualités des alpages et du pastoralisme, rapporter les problématiques qui concernent votre commune ou votre alpage, et échanger avec l'ensemble des acteurs du territoire réunis autour de ces sujets. **Nous comptons sur votre présence !**

### LES DATES DES PROCHAINS COMITÉS DE PILOTAGE SUR VOS TERRITOIRES :

- **Oisans** : Lundi 7 novembre 2016 à 14h30 à la Mairie de Bourg d'Oisans
- **Matheysine-Beaumont-Valbonnais** : Mercredi 9 novembre 2016 à 9h30 dans les Locaux de la Communauté de Communes de la Matheysine à Susville
- **Belledonne** : Mardi 15 novembre 2016 à 10h00 à la Mairie de Goncelin
- **Chartreuse** : Lundi 21 novembre 2016 à 14h00 à St Laurent du Pont (lieu à confirmer)

Les dates des comités de pilotage PPT Vercors 4 Montagnes et Hauts plateaux du Vercors vous seront prochainement communiquées par les territoires.

A noter également que des réflexions sont en cours pour la relance d'une candidature PPT sur le Trièves. Un groupe de travail est d'ores et déjà prévu fin novembre 2016.

---

## DOSSIER :

### Actualités «prédation» 2016

#### TIR DE PRELEVEMENT RENFORCÉ MAINTENU DANS LE TRIÈVES

La FAI a défendu l'arrêté préfectoral de tir de loup au Tribunal Administratif

Le préfet de l'Isère a pris un arrêté de tir de prélèvement renforcé le 19 août 2016, afin de réduire l'impact des prédateurs de loup sur le secteur ouest du Trièves, très durement touché depuis le début de l'été.

Comme c'est régulièrement le cas, il a été attaqué au Tribunal Administratif de Grenoble par des associations environnementales, et cette fois par l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (dite ASPAS), ONE VOICE et FERUS.

La Fédération des Alpes de l'Isère, Madame le Maire de Château Bernard, épaulés par Monsieur le Maire de Chichilianne ont fait le choix de déposer une saisine auprès de ce même tribunal, afin de défendre l'arrêté pris par les services de l'Etat. Cette démarche était nécessaire pour pouvoir plaider à l'audience du 13 septembre. Les services de l'Etat ont ensuite, sur proposition du président, produit une note en référé, qui est un argumentaire complémentaire.

L'argumentaire des intervenants a été étayé sur la très grande difficulté subie par les éleveurs, la faiblesse de l'action publique si cet arrêté venait à être cassé, et sur la difficulté qu'ont les éleveurs de ces secteurs à protéger leurs troupeaux, dans un paysage bocager et très fragmenté, et où les attaques avaient lieu en pleine journée et dans les villages et hameaux.

Au final, le juge a rejeté le recours en référé déposé par les associations environnementales. Le 3ème loup visé par le tir de prélèvement a été abattu dans la première quinzaine d'octobre.

#### LES 3ÈMES RENCONTRES DU COL DU GLANDON, LES 19 ET 20 AOÛT 2016

Pour la 3ème fois, les maires de Communes concernés par le fait du loup, réunis par une association (l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales) ont tenu à assurer sur ces 2 journées leur soutien aux éleveurs et leurs activités pastorales.

Le constat de l'importance croissante des difficultés des éleveurs a fait l'unanimité, du fait de l'augmentation des attaques et du nombre de victimes, et ce malgré la mise en place des moyens de protection engagés. L'USAPR dénonce la mise en péril des élevages concernés, de la réduction du nombre d'installations, qui impactent directement des filières de proximité mettant sur le marché des produits de qualité, mais également la perte potentielle des espaces de production qui leurs sont liés (menace de fermeture des milieux en raison des pratiques qui évoluent afin de limiter les attaques).

La difficulté des maires de ces communes est de ne plus pouvoir faire respecter la sécurité des biens et des personnes, avec des effets négatifs très sévères bien évidemment sur les élevages, mais également sur les activités touristiques, principalement du fait de la peur qu'ont les randonneurs des chiens de protection.

La protection du loup est régie par la convention de Berne et la Directive Habitat, et les dérogations deviennent possibles quand tout a été essayé et qu'il a été prouvé que cela n'avait pas fonctionné. C'est la « culture de l'échec » comme le souligne Michel MEURET (INRA).

Les Italiens sont au devant de difficultés similaires, avec en plus le fait que les activités agropastorales ovines se sont effondrées des 20 dernières années, et les conditions de travail qui perdurent y sont très dégradées, tant pour les éleveurs que pour leurs bergers.

#### ZOOM

Au 21 octobre 2016, en dehors des alpages de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, la FAI comptabilise 173 demandes de constats, pour 555 animaux impliqués (morts, blessés ou disparus). Fait nouveau cette année, environ 15% des UGB impactées sont des bovins.



Rencontres col du glandon 2016

# LETTRE AUX ADHERENTS

## Ils l'ont fait cet été :

### LES 50 ANS DU SÉNÉPI

A l'occasion du 50ème anniversaire de l'alpage du Sénépi, plus de 450 personnes -dont de nombreux élus et éleveurs- se sont retrouvés au Sénépi ce 28 août. Au delà de la très belle fête organisée avec brio par les adhérents du GP, ce fut l'occasion pour Joseph Nier de retracer l'histoire singulière de cet alpage. Une belle expérience à ne pas perdre...

Il y a 50 ans, un groupe d'agriculteurs du GVA, sous l'impulsion de M. Laurent, décide de gérer cet alpage, qui ne donnait aucune satisfaction en termes sanitaire, de gestion et d'organisation. Soutenus par le groupement de vulgarisation présidé par M. Charles Galvin et par les communes de Susville, la Motte St Martin, Prunières, St Arey, et Mayres Savel, réunies en un syndicat intercommunal, présidé par M. Vigne alors maire de Prunière, ils ont pu prendre en charge la gestion de l'alpage et réaliser des clôtures, contentions, chalet, captages, station de pompage, pistes...

Une dizaine d'années plus tard, la commune de la Motte d'Aveillans adhère au syndicat, engageant une partie de son alpage, puis plus tard la totalité. Les quais d'embarquement sont alors transférés aux Signareaux, avec un accès adapté aux camions remorques à étages.

C'est ainsi que l'alpage du Sénépi regroupe à présent environ 870 hectares pâturables, et se classe parmi l'un des plus grands alpages bovins de France. Le Groupement Pastoral, locataire du syndicat intercommunal, recrute environ 850 bovins provenant de la Matheysine, du Trièves, de la plaine de l'Isère.

Toute la saison le troupeau est confié à un berger, Sylvain Turc qui en est à sa 24ème saison, Il est responsable de la surveillance des animaux, des soins, des inséminations, des points d'eau, de l'entretien des clôtures sans oublier l'accueil des touristes et des usagers de l'alpage. Le bel essor de cet alpage est lié à l'énergie des hommes et des femmes qui l'ont fait vivre, ainsi qu'aux politiques publiques qui ont soutenu leurs actions. La crainte va aujourd'hui aux inconnues de la PAC, des effets des plafonds et des nouveaux calculs d'ICHN et de DPB.

Merci Sylvain et Merci à toute sa famille pour leur fidèle collaboration !

### ...ET AUSSI...

... de nombreux autres temps forts en alpage cet été ! Notamment à Mont Frais, Combeau, Huez, le Soreiller, Combe Madame, Chamechaude...Mais aussi la journée des Alpagistes au Jocou.

Ces rendez-vous révèlent chaque année l'attachement profond de chacun -éleveurs, élus, habitants, visiteurs- à l'identité pastorale de leur territoire, et rappellent toute la force des solidarités montagnardes face aux défis de demain.

Le Groupement Pastoral de Gresse Bas Dauphiné, ainsi que la Fédération des Alpages de l'Isère, tiennent à remercier les Groupements pastoraux qui ont d'ores et déjà répondu à l'appel à souscription «aide aux frais juridiques».

**L'ÉCHO DES ALPAGES de l'Isère** Lettre d'informations réalisée par La Fédération des Alpages de l'Isère - la Grange - 38190 LES ADRIETS - Tél. +33 (0)4 76 71 10 20 - Fax +33 (0)4 76 71 10 29 - Courriel : federation@alpages38.org - Site : www.alpages38.org  
Rédaction : équipe technique de la FAI - Photos : FAI - Mise en page : FAI - Maquette : www.vizostudio.com  
L'écho des alpages de l'Isère est réalisé avec le soutien du Conseil Départemental de l'Isère

## INFOS PRATIQUES

### CONTACTS UTILES

⇒ N° d'Urgence 7/7 (prédations, bêtes mortes) ☎ 04 76 71 10 25 (en dehors des heures de bureau de la FAI)

⇒ Secours en montagne ☎ 112

### AGENDA

-> + d'infos sur [www.alpages38.org](http://www.alpages38.org)

#### -> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le jeudi 6 avril 2017, à la Salette Fallavaux

#### -> STAGE :

**Dressage et utilisation du chien de troupeau (3 jours)**

*Vous êtes : Agricultrices, agriculteurs, chefs d'exploitations,...*

-Soit en Isère (38):

Mardi 08 novembre,

Jeudi 24 novembre et

Vendredi 16 décembre 2016

-Soit en Savoie (73) :

Mercredi 09 novembre,

Mercredi 23 novembre

Jeudi 15 décembre 2016

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.

## INFOS DE DERNIERE MINUTE...

### RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Le 19 octobre 2016, à l'initiative de François THABUIS (Vice Président du SUACI), nous avons eu l'occasion de rencontrer Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture.

Au cours de ce long entretien en petit comité, il a été question de la PAC, de la place du pastoralisme dans les élevages, d'agroécologie et d'agneau d'alpage.

Cette reconnaissance des systèmes pastoraux dans les plus hauts niveaux de l'Etat est à souligner.